

PLUi des Courbes de l'Orne - Zonage Plan n° 2



Argentan
Intercommunal
Plan Local
d'Urbanisme
Intercommunal
Règlement
graphique
Plan n°2

pièce n° 1 2 3 4 5
A.B.C.

Les Courbes de l'Orne

Sentilly

1. ZONAGE

□ Zonage

2. PROTECTIONS DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

■ Élément naturel protégé pour son intérêt paysager (L.151-23 CU)

■ Haie à enjeux faibles à préserver (L.151-23 CU)

■ Haie à enjeux modérés à préserver (L. 151-23 CU)

■ Haie à enjeux forts à préserver (L. 151-23 CU)

